



Réunion du Conseil – Compte-rendu N°28

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 19 juillet 2016

À 18h30

Ordre du Jour :

1. Approbation du compte-rendu de la dernière réunion,
2. Délibérations du Conseil Municipal :
  - **APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA DERNIERE REUNION**
  
  - **DELIBERATIONS**
    - 1) **URBANISME**
      - Décision concernant l'extension de la carrière dans le PLU en cours de révision
  
    - 2) **INTERCOMMUNALITE**
      - Modification des statuts de la CCBI
  
    - 3) **RESTAURATION SCOLAIRE**
      - Convention CECILLON – repas livrés du 01/09/2016 au 31/12/2016
      - Prix du repas restauration scolaire et TAP – du 01/09/2016 au 31/12/2016
  
    - 4) **TRAVAUX**
      - VELOROUTE de la vallée de l'Isère – convention d'occupation relative à l'intervention du Département de l'Isère
  
- **Questions diverses.**



Présents : BARTHELEMY Marcel, BLAMBERT Micheline, BOURGEON Chantale, CHETAIL Maurice, DICO Charles, FEUGIER Karine, FIORDALISI Christine, LAMBERTON Michel, MATRAS Françoise, MEUNIER Christian, MURE-RAVAUD Jérôme, MEUGNIER Angélique, ROLLAND Eric, VIALLE Patrick.

Absent(e)s : ARNAUD Marie-Françoise, CHOURREAU Gisèle, JEYMOND Astrid, MICLO Damien

Secrétaire de séance : FIORDALISI Christine

Pouvoirs : CHOURREAU Gisèle à BARTHELEMY Marcel

et ARNAUD Marie-Françoise à BOURGEON Chantale

Date de convocation : 13 juillet 2016

---

## **COMPTE-RENDU**

Le Conseil Municipal de Saint-Romans s'est réuni en séance ordinaire le 19 juillet 2016 sous la présidence de Mr Yvan CREACH, Maire.

**La séance débute à 18h30**

Secrétaire de séance : Christine FIORDALISI

- **Approbation du compte-rendu de la dernière réunion,**

Le compte rendu a été approuvé à l'unanimité après rectification d'une absence non comptabilisée, celle de M. MURE-RAVAUD Jérôme.

- **Délibérations du Conseil Municipal**

- 1/URBANISME - Carrière**

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal le contexte actuel et notamment les différentes requêtes de l'association « Bien vivre ensemble au Bois de Claix », le projet de Véloroute et l'obligation de fin d'exploitation et de remise en état de la carrière depuis l'année 2015. Il souligne donc l'importance de remettre au débat la question de l'exploitation de la carrière.



Il donne la parole à Monsieur DICO Charles, adjoint à l'Urbanisme, qui propose au Conseil Municipal de voter en faveur ou non de l'extension de la carrière dans le cadre de la révision du PLU. Le vote a lieu à bulletin secret.

Résultats du Vote à Bulletin secret :

<b>Nombre de membres en exercice : 19</b>	
<b>Nombre de membres présents : 15</b>	
<b>Nombre de suffrages exprimés : 17 (dont 2 pouvoirs)</b>	
<b>Votes :</b>	<b>Nombre de voix</b>
	<b>Pour l'extension : 2</b>
	<b>Non à l'extension : 13</b>
	<b>Nombre de Blanc : 2</b>

2/INTERCOMMUNALITE - Modification des Statuts de la Communauté de Communes de la Bourne à l'Isère (CCBI)

Par une délibération en séance du 07 juin 2016, le conseil communautaire de la Communauté de Communes de la Bourne à l'Isère a décidé à l'unanimité des modifications statutaires dans les termes établis dans les statuts annexés à la présente délibération, conséquence de :

- la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) apportant des modifications aux compétences qui doivent être exercées par les Établissements Publics de Coopération Intercommunales en 2017, en-dehors de tout processus de fusion.

En parallèle de la démarche fusion engagée entre les trois communautés de communes du Sud-Grésivaudan, le Préfet est amené à définir dans son arrêté portant fusion les compétences qui seront exercées par la nouvelle communauté de communes au 1er janvier 2017.

Conformément à l'article L 5211 – 17 du Code général des collectivités territoriales, cette modification de-statuts de la Communauté de Communes de la Bourne à l'Isère est subordonnée à l'accord des conseils municipaux des communes membres de la Communauté de Communes, donné dans les conditions de majorité qualifiée requises pour la création de la Communauté.

**> Voté à l'unanimité des membres présents**

### 3/RESTAURATION SCOLAIRE

#### a) Convention CECILLON Repas livrés du 01/09/2016 au 31/12/2016

Monsieur le Maire rappelle que la fourniture et la livraison des repas pour la restauration scolaire a été assurée par la SARL CECILLON TRAITEUR du sous forme de contrat du 1<sup>er</sup> septembre 2015 au 31 août 2016 dont le prix unitaire du repas livré est de de 3,030 € hors taxes soit 3.196 € TTC.

Il présente le nouveau contrat pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2016 au 31 décembre 2016 dont le prix livré reste identique à celui de l'an dernier, sachant que lors du conseil municipal précédent, une suite favorable a été donnée au projet de mutualisation de la restauration scolaire avec Saint-Just-de-Claix à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

> **Vote à l'unanimité des membres présents**

#### b) Prix Restauration scolaire et TAP du 01/09/2016 au 31/12/2016

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération en date du 20 août 2015 fixant le prix à :

- **4.55 € le repas (pause TAP comprise),**

Les enfants non inscrits en Restauration scolaire ne seront pas pris en charge. S'ils devaient l'être à titre exceptionnel pour une mesure d'urgence ils ne pourront être accueillis que dans la mesure des places disponibles. Le prix du repas sera alors de **10 € par enfant et par jour**. Le nombre maximum d'enfants pouvant être inscrit à la restauration scolaire est de 105 maximum

- **TAP : de 13h15 à 14h00 : 10 € par enfant et par période de vacances à vacances (5 périodes)**,

Pour des raisons de sécurité il ne sera pas admis plus de 12 enfants en maternelle, et 12 enfants en élémentaire)

Les enfants non inscrits en TAP ne seront pas pris en charge. S'ils devaient l'être à titre exceptionnel pour une mesure d'urgence ils ne pourront être accueillis que dans la mesure des places disponibles. Le prix du créneau sera de **3 € par enfant et par jour**.

Un avis favorable pour la reconduction de ces tarifs du 1<sup>er</sup> Septembre 2016 au 31 Décembre 2016 a été émis sachant qu'une suite favorable a été

donnée au projet de mutualisation de la restauration scolaire avec Saint-Just-de-Claix à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

> **Voté à l'unanimité des membres présents**

4/ TRAVAUX - VELOURUTE de LA VALLEE DE L'ISERE  
**(Convention d'occupation relative à l'intervention du Département de l'Isère)**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un projet de convention d'occupation relative à l'intervention du département de l'Isère sur le domaine public routier communal. Cette convention a pour but de définir les modalités d'intervention du Département et de la Commune de SAINT ROMANS concernés par le Véloroute de la vallée de l'Isère.

> **Voté à l'unanimité des membres présents**

• **Questions diverses**

- **Vogue d'Août**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a été destinataire d'un courrier émanant du café de la Mairie sollicitant l'autorisation d'effectuer le dimanche 21 août une buvette (toute la journée) ainsi qu'un repas à midi sur la place de la Mairie lors du vide greniers. Il s'engage à remettre en état les lieux.

Validation du Conseil Municipal

- **Photocopies**

La gratuité des photocopies pour les associations représente un budget de plus en plus important. Il est demandé à la Commission Communication de travailler et trouver des solutions. Les associations seront informées par courrier.

- **Pharmacie**

La nouvelle propriétaire de la pharmacie a sollicité l'autorisation d'installer une croix verte aux Quatre routes

Validation du Conseil Municipal

- **Panneau signalétique SAINT-ROMANS (entrée et sortie d'agglomération)**

La Commission des Travaux est chargée de travailler sur le positionnement de ces panneaux car sont actuellement trop éloignés du centre bourg.

- **Secrétariat de mairie**
  - Monsieur le Maire précise que Mme Amélie DIDIER sollicite un aménagement de ses horaires de travail en raison de sa grossesse. Il lui est accordé une heure par jour.
  - Horaires d'ouverture au public
    - **Horaires d'été chaque année**  
Lundi, mardi, mercredi et vendredi de 8h à 12h et le samedi de 8h à 11h
    - **Horaires du 1<sup>er</sup> Septembre au 30 Juin de chaque année**  
Lundi, mardi, mercredi de 8h à 12h, vendredi de 8h à 12h et de 13h à 16h30, et samedi de 8h à 11h
  
- **Service Technique**
  - **Horaires d'été**  
Lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi de 6h à 13h
  
- **Relocation associations lors des travaux 3<sup>ème</sup> travée**

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal délégués aux associations « Gym la coule douce », « Sou des écoles », « Notre Rocher » et « Gym d'équilibre » de les contacter afin de définir le nouveau lieu de ces activités durant les travaux de réhabilitation de cette troisième travée. En ce qui concerne l'Atelier des Arts, cette association va déménager provisoirement sur Saint-Just-de Claix.
- **Comice agricole**

Une réunion est prévue le 25 de ce mois avec les membres du Comice agricole pour une éventuelle organisation de cette manifestation sur notre commune
- **Réglementation affichage**

La commission environnement, pour des problèmes de sécurité est chargée de travailler sur le mode d'affichage actuel des associations ou autres organismes qui accrochent leur publicité sous les panneaux de signalisation.
- **Association US RO-CLAIX**

Cette association a pour projet la modification du terrain stabilisé en terrain synthétique. Il est demandé à la Commission des travaux de rencontrer cette association afin d'étudier ce projet.

**Fin de séance : 20h10**

**Le Maire,  
Yvan CREACH**

